



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 19 décembre 2003 (06.01)
(OR. en)**

16099/03

**ENER 350
COEST 108
RELEX 485**

NOTE D'INFORMATION

du: Secrétariat général du Conseil

aux: délégations

n° doc. préc.: 15768/03 ENER 338 COEST 106 RELEX 471

Objet: Infrastructures et politiques énergétiques dans une Europe élargie
- Conclusions du Conseil

Les délégations trouveront en annexe les conclusions visées en objet, telles qu'elles ont été adoptées par le Conseil TTE le 15 décembre 2003.

**CONCLUSIONS DU CONSEIL
SUR LES INFRASTRUCTURES ET LES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES
DANS UNE EUROPE ÉLARGIE**

Le Conseil,

1. RAPPELANT ses conclusions de mai 2003 sur les relations internationales dans le domaine de l'énergie et ses conclusions des 13 et 14 octobre 2003 sur la mise en œuvre de l'initiative "L'Europe élargie - un nouveau voisinage" ¹;
2. RÉAFFIRMANT les trois objectifs des politiques énergétiques dans l'Union européenne, à savoir: la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité et la protection de l'environnement; et SOULIGNANT l'importance de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelables pour un système énergétique durable;
3. NOTE que le secteur de l'énergie a un rôle essentiel à jouer dans le développement des relations de l'Union européenne avec ses voisins et partenaires et qu'à cet égard figurent parmi les questions principales:
 - le renforcement du marché intérieur de l'énergie de l'UE élargie;
 - l'accroissement de la sécurité des approvisionnements énergétiques de l'Europe;
 - la contribution à la modernisation des systèmes énergétiques et
 - la promotion de la mise en place d'infrastructures et d'interconnexions énergétiques sûres, efficaces et écologiquement acceptables;
4. SE FÉLICITE de la communication de la Commission sur l'élaboration d'une politique énergétique pour l'Union européenne élargie, ses voisins et partenaires, prenant en considération:
 - l'intérêt de créer progressivement un marché intérieur européen intégré de l'électricité et du gaz afin d'accroître la compétitivité et la sécurité des approvisionnements à destination de l'Union européenne et sur tout son territoire et afin de mieux protéger l'environnement grâce à l'adoption de règles et de normes communes;
 - la nécessité de promouvoir l'efficacité énergétique et de créer des conditions favorables à l'exploitation des sources d'énergie renouvelables au sein de l'Union européenne et dans les pays voisins et partenaires;

¹ Doc. 13099/03 (Presse 292).

- l'importance des cadres de coopération existants, dont le dialogue UE-Russie sur l'énergie, la Coopération énergétique dans la région de la mer Baltique (BASREC), le Forum euro-méditerranéen de l'énergie et le Marché régional de l'énergie de l'Europe du Sud-Est;
 - la nécessité de renforcer, dans le domaine de l'énergie, les relations avec les régions présentant un intérêt accru pour l'UE par rapport aux pays voisins et partenaires, en particulier les pays du bassin de la mer Caspienne et les pays de transit comme l'Ukraine, ainsi que d'autres pays fournisseurs et de transit potentiels;
 - la nécessité de garantir des conditions équitables en ce qui concerne l'ouverture du marché, la concurrence loyale, la protection de l'environnement et la sécurité, autant d'éléments indispensables à la création d'un marché élargi de l'énergie;
 - la nécessité de poursuivre l'harmonisation des règles et des normes techniques et d'associer progressivement les pays partenaires aux travaux des forums compétents du marché intérieur (processus de Florence et de Madrid);
 - la nécessité d'instituer un système d'incitations liées au marché afin de constituer une nouvelle infrastructure de l'électricité et du gaz, essentielle pour un marché européen intégré;
5. RAPPELLE que les nouvelles politiques de voisinage devraient compléter le cadre actuel des relations de l'UE et de ses États membres avec la Russie, les pays d'Europe orientale et les partenaires du sud de la Méditerranée, établi dans le contexte des accords et des stratégies communes en la matière, de l'initiative sur la dimension septentrionale et du processus de Barcelone. Elles devraient encourager et soutenir les politiques menées par les nouveaux voisins de l'Est et du Sud dans le but de se rapprocher de l'UE. La mise en œuvre des accords existants demeure une priorité;
6. RAPPELLE l'importance du rôle du traité sur la Charte de l'énergie pour appuyer la coopération à long terme entre l'UE et ses voisins et partenaires en favorisant l'investissement dans les équipements énergétiques, le libre-échange en matière d'énergie et le transit ininterrompu d'énergie; SOULIGNE qu'il y aurait lieu de continuer à encourager la Fédération de Russie à ratifier le traité sur la Charte de l'énergie et de rechercher un accord sur le protocole relatif au transit; CONSIDÈRE que les pays de transit et les pays fournisseurs du Maghreb devraient aussi être encouragés à suivre les principes du traité sur la Charte de l'énergie;

7. SOULIGNE les synergies importantes entre les mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la coopération dans le domaine de l'énergie, le rôle central du protocole de Kyoto et le potentiel de ses mécanismes de flexibilité en vue de renforcer la coopération entre l'UE et ses voisins; INSISTE par conséquent sur le fait qu'il est urgent pour la Russie de ratifier le protocole de Kyoto, ainsi que cela a été souligné lors de la réunion informelle des ministres de l'énergie et de l'environnement tenue à Montecatini (du 18 au 20 juillet 2003);
8. SOULIGNE l'importance que revêt le principe de la réciprocité du point de vue environnemental et économique en tant que condition préalable au développement d'un marché européen élargi de l'énergie;
9. NOTE le rôle que jouent les réseaux transeuropéens (RTE) pour soutenir l'économie et garantir la sécurité d'approvisionnement, entre autres en favorisant des projets commerciaux concernant l'électricité et le gaz, et PREND ACTE de l'intention de la Commission de réviser le mécanisme des RTE pour permettre, avant la fin de l'année 2003, l'éligibilité et le financement des projets recensés par la Commission dans la communication visée au point 4;
10. PREND NOTE de l'intention de la Commission, exprimée dans sa communication intitulée "Jeter les bases d'un nouvel instrument de voisinage", d'évaluer la coordination des instruments financiers existants, ainsi que de la création possible, après 2006, d'un nouvel instrument de voisinage, applicable à toutes les régions couvertes par les programmes de coopération existants de l'Union dans les zones frontalières;
11. CONVIENT que, pour renforcer la coopération dans le domaine de l'énergie et améliorer les interconnexions avec les pays voisins, il faut accroître le volume des investissements en infrastructure et renforcer l'interopérabilité, simplifier les procédures d'autorisation et améliorer le climat des investissements et l'acceptabilité sociale des infrastructures nécessaires pour servir l'intérêt général des consommateurs européens; SOULIGNE dans ce contexte le rôle crucial de l'industrie dans l'augmentation des investissements en infrastructure;
12. RAPPELLE que les pouvoirs publics devraient s'efforcer d'encourager la réalisation d'investissements suffisants dans les infrastructures de gaz et d'électricité en simplifiant les procédures d'autorisation et en supprimant les obstacles inutiles à l'investissement, afin de mettre en place le marché intérieur de l'énergie, de favoriser une concurrence efficace et l'efficacité énergétique et de préserver la sécurité d'approvisionnement.

I. en ce qui concerne le dialogue UE-Russie sur l'énergie et la dimension septentrionale

13. l'importance de ce dialogue pour l'instauration d'un partenariat UE-Russie dans le domaine de l'énergie; APPUIE dans ce contexte les déclarations conjointes adoptées à l'issue du sommet UE-Russie du 31 mai 2003 et de celui du 6 novembre 2003, dans laquelle les deux parties sont convenues de maintenir la dynamique du dialogue sur l'énergie;
14. l'importance des contrats à long terme à des conditions concurrentielles, qui demeurent un élément clé de la sécurité d'approvisionnement de l'UE, ainsi que les progrès considérables réalisés pour trouver une solution en ce qui concerne les clauses de destination dans le cadre des dispositions du traité CE en matière de concurrence;
15. que la Commission et le gouvernement russe ont entamé des discussions préliminaires visant à atteindre progressivement des niveaux élevés équivalents en matière d'ouverture du marché et d'accès équitable au marché, ainsi que de protection de l'environnement et de normes de sécurité, notamment en ce qui concerne la sûreté nucléaire; des efforts similaires devraient être accomplis dans le secteur du gaz, devant conduire à des niveaux équivalents d'ouverture du marché;
16. que, sur la base de ces discussions et par le biais de contacts directs entre les gestionnaires de réseau de transport de Russie et les pays voisins, il faudrait étudier les possibilités de parvenir à une interconnexion accrue et progressive du réseau électrique russe avec celui de l'Europe continentale, en tenant compte des exigences de fiabilité et de sécurité du réseau et de la nécessité de garantir l'absence de discrimination dans le cadre des échanges d'électricité et de gaz en prenant en considération le principe de réciprocité du point de vue économique et environnemental;
17. que, parallèlement à la progression vers l'ouverture du marché de l'électricité, des travaux complémentaires doivent être menés avec les autorités de la Fédération de Russie en vue de la création d'un espace réglementaire commun propre à renforcer la sécurité et l'efficacité des approvisionnements en gaz naturel des deux marchés et à permettre la connexion des réseaux de gaz isolés des États membres et des pays en voie d'adhésion du Nord-Est et de l'Est de l'UE aux principales conduites de transport de gaz entre la Russie et l'Europe continentale;
18. qu'il y a lieu d'accroître la coopération entre l'UE, ses États membres et la Russie, y compris ses régions, en vue de mettre en service des technologies modernes d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique et de promouvoir l'utilisation accrue des énergies renouvelables et des sources d'énergie locales;

19. en ce qui concerne la région de la mer Baltique, les résultats de la session ministérielle de Vilnius (tenue le 20 novembre 2002) et AJOUTE que les questions énergétiques joueront un rôle de premier plan dans le cadre de la dimension septentrionale et de son deuxième plan d'action pour la période 2004-2006, qui fournit un cadre commun pour la promotion d'un dialogue politique et d'une coopération concrète; et SOULIGNE l'importance des principaux objectifs recensés dans ce plan d'action, à savoir:

- encourager le développement des réseaux de transport de l'électricité et du gaz naturel dans les zones concernées par la dimension septentrionale, ce qui contribuera au fonctionnement concurrentiel du marché intérieur de l'UE et à la sécurité des approvisionnements énergétiques à travers l'Europe; améliorer la coordination de la production et de la fourniture d'énergie, et parvenir à une totale intégration des pays en voie d'adhésion aux axes prioritaires de l'UE en matière de transport d'énergie;
- contribuer à un développement et à une utilisation des ressources énergétiques encore plus efficaces et plus respectueux de l'environnement; s'efforcer de garantir la sûreté du transport de matériaux énergétiques, explorer les possibilités d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables et mettre en place une base d'expérimentation de mécanismes flexibles dans le cadre du protocole de Kyoto;

II. en ce qui concerne la coopération euro-méditerranéenne

20. les résultats de la réunion ministérielle d'Athènes tenue le 21 mai 2003, ainsi que la décision de créer un marché intégré de l'électricité dans la région du Maghreb et de mettre en œuvre les mesures nécessaires à la création, à terme, d'un marché de l'électricité euro-maghrébin, prenant dûment en considération, notamment,

- la sécurité d'approvisionnement grâce au développement et à la diversification des ressources énergétiques, par le biais d'une coopération internationale plus étroite, tout en tenant compte de la complémentarité entre les pays producteurs, de transit et consommateurs dans le bassin méditerranéen et de leurs avantages mutuels;
- la compétitivité, en particulier dans la perspective de la zone de libre-échange que l'on propose de créer d'ici 2010 et grâce à une coopération industrielle accrue, tenant compte des conditions économiques et sociales variables des pays partenaires;
- la protection de l'environnement, tout en garantissant une production, un transport et une utilisation propres et sûrs de l'énergie;
- la mise en place du marché de l'électricité du Maghreb;

21. les projets d'infrastructure énumérés dans la déclaration ministérielle d'Athènes, dans la mise au point et le financement desquels les entités commerciales joueront un rôle fondamental;
22. la nécessité de recenser et de promouvoir les projets d'intérêt commun en matière d'interconnexion qui seront intégrés dans le cadre du processus de coopération euro-méditerranéenne;
23. l'initiative prise par Israël et l'Autorité palestinienne de coopérer dans le cadre d'un groupe de travail technique aux côtés, entre autres, de la Commission européenne pour:
 - recenser les projets qui intéressent à la fois Israël et l'Autorité palestinienne;
 - créer une structure conjointe qui facilite la réalisation des projets d'intérêt commun approuvés dans le secteur de l'énergie;
 - élaborer un programme de travail concret; et ACCUEILLE AVEC SATISFACTION la déclaration conjointe sur la coopération entre Israël et l'Autorité palestinienne dans le domaine de l'énergie, signée à l'occasion de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne qui s'est tenue à Rome les 1^{er} et 2 décembre 2003;
24. l'accord intervenu lors de la conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Rome pour continuer à promouvoir la coopération dans le domaine de l'énergie dans la région, notamment en
 - mettant en place un soutien logistique ad hoc au Forum euro-méditerranéen de l'énergie;
 - améliorant les conditions générales en vue de l'extension des infrastructures énergétiques dans la région méditerranéenne, y compris les capacités d'interconnexion entre l'UE et les pays partenaires;
 - encourageant l'utilisation accrue des sources d'énergie renouvelables; dans ce contexte, se félicite de la tenue de la conférence internationale à Bonn en 2004.

III. en ce qui concerne l'Europe du Sud-Est

25. l'importance de poursuivre le développement de la coopération dans le domaine de l'énergie en Europe du Sud-Est, en créant des marchés ouverts, fiables et concurrentiels;
26. la poursuite du processus d'Athènes sur la coopération régionale dont le but final est d'intégrer ce marché régional de l'énergie au marché intérieur élargi de l'énergie qui soutiendrait la composition et le mode de fonctionnement actuels, en mettant en relief le rôle vital de l'UE, des pays de la région et des États voisins membres de l'UE directement associés à ce processus;

27. les propositions de la Commission permettant d'aboutir à la création d'un marché régional du gaz en Europe du Sud-Est reposant sur l'acquis communautaire mais adapté aux nécessités de la région, et les propositions ouvrant la voie à une meilleure coordination des activités des donateurs;
28. l'initiative de la Commission visant à proposer l'extension du marché intérieur de l'énergie à toute la région, sur une base juridiquement contraignante;

IV. en ce qui concerne les régions présentant un intérêt accru par rapport aux pays voisins et partenaires

29. l'importance que revêt le système de transit gazier ukrainien pour la sécurité d'approvisionnement de l'UE, ainsi que la nécessité d'étudier la question de la poursuite de l'intégration des systèmes électrique et gazier ukrainiens au marché intérieur de l'énergie;
30. la nécessité d'une coopération plus étroite avec les pays producteurs du bassin de la mer Caspienne; INDIQUE dans ce contexte qu'il importe de soutenir les réformes du marché de l'énergie dans les pays concernés;

V. en ce qui concerne les relations avec l'ensemble des pays voisins et partenaires de l'UE

31. que les méthodes et instruments visant à promouvoir la coopération dans le secteur de l'énergie entre les États membres de l'UE et les pays voisins pourraient être mis au point en
 - créant le cadre approprié pour une coopération régionale équilibrée;
 - augmentant les capacités d'interconnexion entre l'UE et les pays partenaires;
32. la nécessité de coopérer avec les fournisseurs en produits énergétiques de l'UE, actuels et potentiels (en particulier pour ce qui est du pétrole et du gaz), afin de recenser et, le cas échéant, de lever les barrières non commerciales entravant les importations d'énergie;
33. la nécessité de maintenir des réseaux énergétiques sûrs et efficaces et d'établir des exigences communes pour les systèmes de gestion de la sécurité, la lutte contre les ingérences extérieures, l'information du public, la planification d'urgence et les systèmes d'inspection et de déclaration d'accidents;
34. la nécessité d'une action concertée entre l'UE, les pays voisins et les pays partenaires, notamment dans le cadre de l'Organisation maritime internationale, afin de garantir des normes de sécurité aussi strictes que possible pour le transport maritime d'hydrocarbures;

35. qu'il conviendrait d'examiner la possibilité de transporter les hydrocarbures par oléoduc, lorsque cela est faisable sur les plans technique, économique et environnemental;
36. que le système de navigation par satellite Galileo peut, à l'avenir, offrir d'importantes possibilités pour l'amélioration de la sécurité et de la sûreté des oléoducs, ainsi que pour le transport maritime de produits énergétiques;
37. l'importance de mettre en place l'infrastructure nécessaire pour satisfaire les besoins de consommation de l'UE élargie, en particulier pour garantir l'approvisionnement futur en gaz de l'Union européenne, et la nécessité de disposer d'une infrastructure adéquate pour la création d'un marché totalement intégré;
38. que l'engagement, tant politique que financier, de l'UE visant à renforcer et à diversifier les approvisionnements communautaires en gaz est essentiel pour permettre au marché européen élargi de fonctionner efficacement;
39. qu'il conviendrait de mieux coordonner les instruments de financement existants, ainsi que les nouveaux instruments éventuels, dont ceux de l'UE, de la BEI et de la BERD, ainsi que de renforcer la coopération entre ces institutions;
40. l'importance que revêt la coopération énergétique dans le cadre du nouvel "instrument de proximité" proposé;
41. les discussions en cours sur l'élaboration éventuelle de mesures spécifiques afin de réduire les risques politiques pour les investissements en infrastructure;
42. la nécessité de prendre dûment en considération les projets prioritaires RTE ainsi que les projets décrits dans la communication sur les pays voisins et d'examiner de futures propositions de la Commission relatives à la prise en compte éventuelle des oléoducs dans le cadre des RTE.
